

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Gauchet, 5 mai 1884](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Gauchet, 5 mai 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 1 p. (76r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Gauchet, 5 mai 1884, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (24)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51502>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 mai 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Gauchet, A.](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur un litige avec la ville de Bruxelles relatif aux constructions nouvelles à Laeken.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Construction](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guir Familistère
5 mai 1886

Cher Monsieur Gauschet,

La copie de la lettre de
l'avocat qui nous m'a été adressée
semble faire croire que
la difficulté qui existe en-
tre la ville de Bruxelles
et nous, repose sur la ques-
tion de retrait de 6 mètres,
pour les constructions nou-
velles. Si le procès repose
sur cela, peut-être y aurait-il
un arrangement possible.
Car je me propose de reculer
ces constructions à une plus
grande distance que cela. Et

par conséquent nous n'avons
pas d'intérêt à défendre sur ces
6 mètres autre que celui de
l'expropriation.

Vous feriez donc bien de nous
renseigner si, ~~pour la ville~~
nous ne prétendons pas bâtir
sur nos limites actuelles, la
ville nous ferait encore
des difficultés? Quant au
droit de passage, il ne
me paraît pas possible que
la ville puisse nous empêcher
d'aller chez nous. On a tou-
jours le droit de passage
pour entrer dans une propri-
été enclavée.

Bien à vous.

Léon Morel